



République Française  
Département de la Marne  
Canton de Bourgogne

Commune de  
**BOURGOGNE-FRESNE**

---

## SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le 14 novembre à 19h00,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 07 novembre 2022, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas HABARE, Maire de Bourgogne-Fresne.

Tous présents sauf Madame Caroline LUISIN (qui a donné pouvoir à Monsieur Christian RIONDET), ainsi que Messieurs Raymond EDWIGE (qui a donné pouvoir à Madame Stella MUTZIG), Alain BONHOMME (qui a donné pouvoir à Pascal LEJEUNE) et Emilien SOWA.

Monsieur Jean-Pierre PEREIRA est désigné comme secrétaire de séance.

---

Approbation du compte rendu de la séance du 26 septembre 2022.  
Madame ROULOT-LEGER fait remarquer que les absents ont été oubliés.  
Monsieur LEJEUNE se propose de relire les prochains compte-rendus.  
**Vote à unanimité**

Fixation des prochains Conseils Municipaux : les lundis 16 janvier, 06 février et 27 mars.

### **DELIBERATIONS :**

- **BUDGET : DISTRIBUTION DES BENEFICES DE LA BROCANTE**

Monsieur le Maire annonce que différents conseillers dont Mesdames Martine STEINMETZ, Elodie ROULOT-LEGER, Stella MUTZIG, Messieurs Gilles LABROUSSE, Christian RIONDET, Jean-Pierre PEREIRA se déportent et ne pourront donc ni prendre part à la discussion ni au vote sur cette délibération.

Il présente la proposition du bureau pour la répartition d'un tiers des bénéfices de la brocante 2022.

L'affectation proposée est la suivante :

- 800€ pour le comité des fêtes
- 200€ pour le club de la joie de vivre
- 200€ pour l'Etoile des Jeunes
- 100€ pour les amis de l'Orgue.

Vote : 7 pour, 0 contre, ~~8 abstentions~~ -> mettre une catégorie déport

- **BUDGET : DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire retire cette délibération. Il explique qu'elle avait été programmée pour ajuster le chapitre 012 « charges du personnel ». En effet lors du vote du budget 2022, il n'était pas possible d'anticiper l'augmentation du point d'indice, les changements de grade à la suite de concours, ou encore l'accident d'un agent technique nous obligeant à recruter temporairement un remplaçant.

Cependant, après avoir calculé les salaires pour novembre, nous avons affiné nos calculs pour les salaires de décembre. Une modification de budget n'est pas nécessaire car les hausses ont été compensées par le départ de la secrétaire de mairie de grade B.

- **RESSOURCES HUMAINES : SUPPRESSION DE POSTES**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite des changements de grades, trois emplois étaient vacants, tout comme deux postes de catégorie B pour donner suite au départ des anciennes secrétaires. Le comité technique du centre de gestion a rendu un avis favorable à ces suppressions de postes. Cela permet de mettre à jour le tableau des effectifs réels.

Vote : unanimité

- **RESSOURCES HUMAINES : RENOUELEMENT DU POSTE EN SURCROIT DE TRAVAIL**

En mai 2022, pour pallier le départ d'un agent, le conseil avait voté la création d'un poste non-permanent au service administratif. Ce poste était valable jusqu'au 31 décembre 2022.

Il est demandé au conseil de bien vouloir renouveler ce poste car nous avons déjà connaissance de périodes d'absences longues durées pour 2023.

Ce poste non-permanent permet également de pouvoir ouvrir le samedi matin actuellement assurée par deux secrétaires et des adjoints.

Un conseiller demande qui assurera les missions dédiées au CLIC dorénavant.

Le CCAS vient de valider la création d'un 3<sup>ème</sup> poste d'agent social. Une fois cet agent recruté, les agents du CLIC reprendront toutes les missions auparavant effectuées par la mairie sauf la comptabilité ainsi que la gestion des ressources humaines.

Madame BAUDOUIN-RIMBERT fait remarquer que la suppression de la permanence de Fresne est regrettable.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est toujours possible de prendre rendez-vous sur le site et que depuis cet été (période de suppression de ladite permanence), nous n'avons eu aucune demande ni aucune plainte à ce sujet.

Vote : Unanimité

- **MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil une modification du nombre de séance du conseil. Le règlement actuel prévoit dix séances par an. Cela représente beaucoup de réunions ainsi que beaucoup de travail en amont et en aval.

Monsieur le Maire propose de réduire le nombre de séances à six par an mais précise qu'en cas de nécessité, il sera possible de convoquer davantage de conseils.

Monsieur PEREIRA demande quel est le nombre légal.

Le Code prévoit quatre réunions par an, soit une par trimestre.

Vote : 2 contres, 11 pour.

- **VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS**

Monsieur le Maire explique que la hausse du point d'indice et la hausse du coût de l'énergie vont coûter cher à la Communauté Urbaine (notamment avec la nouvelle piscine dont le bassin nordique est chauffé à 24°C).

D'après le Débat d'Orientation Budgétaire, il y a 60 millions d'euros d'économies d'investissement à trouver.

Parmi les grandes lignes 2022-2023, il y a l'harmonisation du prix de l'eau et de la cantine scolaire sur tout le territoire de la Communauté Urbaine.

Monsieur RIONDET demande l'état de l'éclairage public suite à la délibération pour la réduction de l'éclairage public.

Il semble que le service communication a été plus rapide que les services techniques qui à ce jour, ne savent pas comment faire.

Vote : 3 contres, 4 abstentions, 11 pours.

- **VOTE DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SYNDIC DE COPROPRIETE AU 51 RUE DE LA LIBETATION**

Monsieur le Maire explique que pour siéger au sein du syndicat de copropriété de l'immeuble situé 51 rue de la Libération, il faut voter pour un représentant et un suppléant.

Monsieur PEREIRA et Madame VARLET se portent respectivement représentant et suppléante.

Vote : Unanimité

## **AUTRES ORDRES DU JOUR**

- **POINT SUR LES PROJETS COMMUNAUX**

- PLU : les responsables de commission PLU auront une réunion de travail avec le maître d'œuvre le 16 novembre ainsi qu'une réunion publique d'ici Noël. Le règlement du PLU sera voté en conseil le 06 février 2023. Monsieur le Maire rappelle que la procédure est financée par le Grand Reims.

Dès que le règlement sera voté, il sera possible de surseoir à statuer sur les demandes d'urbanisme.

- Proxi : Les dossiers peuvent être déposés en mairie jusqu'au 19 décembre 9h00. Les projets ayant déjà été déposés peuvent être complétés.

Maintenant que les travaux ont été réalisés, il est possible d'organiser des visites dans de bonnes conditions.

Madame MOUSSA-DELIEGE rappelle que les projets doivent être détaillés, il faut le CV du porteur de projet ainsi qu'un plan financier.

Madame MUTZIG demande combien ont coûté les travaux de réhabilitation du local. Environ 3 000 euros.

Madame SANGNIER-CORNU demande si les dossiers ayant déjà été déposés ont reçu des réponses. Oui sauf pour les deux dernières demandes arrivées ces derniers jours.

- Chauffage de l'église : Madame MUTZIG explique que deux devis sont en cours, un 3<sup>ème</sup> va arriver et elle va essayer d'en obtenir un 4<sup>ème</sup>.

Monsieur RIONDET demande si la demande de subvention auprès du département a été faite. Il rappelle que l'appel au don a rapporté environ 5 000 euros.

- **POINT SUR LES LOCATIONS**

Monsieur LABROUSSE fait un état des lieux des locations de 2022.

8 week-ends de location pour la Buissonnière soit un montant de 2 115euros

4 journées de locations des salles de la mairie soit un montant de 240euros

2 locations du barnum soit un montant de 400euros

15 locations de matériels soit un montant de 688euros.

Monsieur LEJEUNE demande combien ont coûté ces investissements ? environ 4 000 euros lui répond Monsieur le Maire.

Madame ROULOT-LEGER demande s'il serait possible d'investir dans une petite cuisine pour la Buissonnière.

Cela n'est pas prévu car cette salle ne devait pas servir pour ce genre de location. Mais cela peut se discuter et le prévoir pour l'année 2023. Il manque l'électricité, il faut prévoir un passage de la commission de sécurité si nous changeons la destination d'une pièce.

- **POINT SUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES DE FRESNE-LES-REIMS**

Le Bureau d'étude est revenu faire le point. Normalement il aurait dû nous remettre des dossiers ce qui n'a pas été le cas. Nous espérons avoir un dossier DCE pour début décembre.

Monsieur le Maire précise que si la commune perd sa subvention, elle se retournera contre le bureau d'étude qui n'a pas effectué son travail dans les temps.

- **BILAN SUR LA VOIRIE**

Des modifications sont en cours, cela va coûter 6 709.33euros HT.

Certaines rues vont passer en sens unique pour couper les raccourcis.

Madame STEINMETZ demande pourquoi certains sens uniques sont barrés ? Nous attendons le marquage au sol.

Monsieur RIONDET demande où en est sa demande pour un arrêt minute à l'école ? Il faut revoir avec le Grand Reims.

Globalement grâce aux travaux, nous constatons que les vitesses moyennes enregistrées par le radar ont diminué d'environ 20%.

Monsieur LEJEUNE dit que du côté de la rue de Loivre, la chaussée est mauvaise, cela fait encore trop de bruit.

C'est pour donner suite aux travaux, le département doit refaire la chaussée. En cas de travaux, il faudra refaire les marquages au sol (soit un cout d'environ 5 000 euros).

Madame VARLET constate que beaucoup de personnes se stationnent n'importe comment.

Tant qu'ils ne gênent pas la circulation, on ne peut rien faire.

Madame ROULOT-LEGER dit que tous les soirs une voiture se stationne en plein milieu du rond-point afin que le bus fasse demi-tour à l'école.

Il ne faut surtout pas, c'est une partie fragile puisqu'elle contient tous les puisards d'eaux de pluie.

Pour le reste de la rue de la Libération, les premières esquisses du projet prévoient qu'il y aura deux chicanes au niveau du proxy et de la boulangerie. Le département a demandé à corriger le carrefour rue du colombier afin que les chicanes soient plus perpendiculaires à la départementale.

Il faut refaire un bassin d'eau de pluie. Si c'est un jardin de pluie cela peut être financé par le Grand Reims.

Monsieur LEJEUNE fait remarquer qu'une trappe d'accès pour les égouts s'enfonce entre les numéros 14 et 16 de la rue de la Libération. Cela fait beaucoup de bruit.

- **POINT GAZETTE**

Madame SANGNIER-CORNU explique que l'annonce pour la distribution numérique a déjà été faite deux fois, il y a eu vingt-huit demandes dont sept avec une adresse électronique. Les personnes ayant indiqué leur adresse électronique recevront la gazette par de biais.

La question de la distribution reste en suspens, on met à la disposition des personnes concernées à la mairie ou on distribue.

Monsieur DEGORRE dit qu'en 1h cela peut être fait et à dix-huit conseillers, on peut tenir dix-huit mois.

- **REPAS DES AINES**

Madame MUTZIG annonce que le repas des aînés aura lieu le samedi 11 mars 2023 à midi.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Arbres : nous avons fait réaliser un second devis qui est deux fois plus cher que le devis ONF. Pour le Fort de Fresne, nous n'avons pas eu de retour de la part de l'U.M.M

Monsieur PEREIRA informe le conseil que du bois sort du Fort de Fresne. Madame MOUSSA-DELIEGE demande si ce sont des arbres nouvellement abattus ou s'il s'agit des arbres coupés cet été.

- Le véhicule utilitaire du proxy a été acheté pour 100 euros. Nous avons eu un devis de carrosserie, cela va couter environ 4 000 euros. Mais cela reste un bon prix dans l'état du marché actuel des véhicules d'occasion.
- Monsieur LEJEUNE demande s'il est possible d'avoir des financements pour les arbres. Il y a des subventions possibles mais pas pour les seules études de diagnostics. Monsieur LEJEUNE propose d'étudier la possibilité de soumettre aux habitants un parrainage des arbres. Monsieur RIONDET explique que cela se fait pour les tuyaux de l'orgue.
- Monsieur le Maire revient sur une question de Monsieur LEJEUNE concernant le sens de circulation des camions de transport de betteraves. Monsieur VILLAIN (Cristal Union) fait au mieux, globalement lorsqu'il peut, il fait passer les camions chargés via Auménancourt et vides via notre commune. Mais ce n'est pas toujours possible.
- Madame ROULOT-LEGER demande s'il est possible de refaire des nuits sans camion. Madame MOUSSA-DELIEGE explique que cette question a été abordée en conseil des habitants. Les riverains présents ont répondu que c'était une mesure inutile.
- Monsieur Jean-Pierre PEREIRA demande où en est la réponse du sous-préfet au sujet de métabaz concernant l'arrêt du site. Monsieur le Maire explique que la torchère fonctionne donc cela signifie qu'il y a de la production de gaz. A ce jour, nous n'avons pas de réponse, nous attendons jusqu'à la fin du mois pour aviser. Monsieur RIONDET demande si le site est classé CEVESO ? Non il est classé ATEX. Un nouveau permis de construire doit être déposé. Ce dernier devra respecter le PLU. Pour le moment, nous attendons la position de la Préfecture et de la Sous-Préfecture de Reims qui ont été saisies.
- Madame MUTZIG explique que des personnes ont des arbres à donner. Il faut que le service technique passe les voir.
- Madame MUTZIG explique qu'au-dessus de la cantine, il y a une fenêtre ouverte, cela risque d'attirer les pigeons.
- Madame ROULOT-LEGER demande d'avoir les compte-rendus plus tôt.
- Madame ROULOT-LEGER demande pourquoi le kiosque à pizza été refusé. Le CIP Nord (Département) a émis un avis défavorable car il est positionné à un endroit dangereux. Nous devons aller à la gendarmerie pour déposer plainte.
- Madame VARLET souhaite que les services de télécoms soient relancés au sujet de la plaque située rue de la Choquelaine. Cette dernière est dangereuse. Elle précise que cette demande émane d'un habitant et qu'elle s'est engagée à l'évoquer en Conseil.
- Monsieur le Maire fait un point sur les pompiers. Ils ont écrit le 10 novembre pour la cérémonie du 11 novembre pour signaler leur absence. Ils ont également fait la même chose pour la brocante, nous nous sommes retrouvés sans poste de secours. De plus, il y a une réunion au Grand Reims pour laquelle ils étaient également absents ; Le corps communautaire des pompiers volontaires doit être départementalisé selon la loi, pour Bourgogne-Fresne nous avons 4 pompiers mais 3 ne répondent jamais aux sollicitations.

**Séance clôturée à 21h55**

<b>HABARE Nicolas</b>	<b>MUTZIG Stella</b>	<b>LABROUSSE Gilles</b>
<b>SANGNIER-CORNU Carole</b>	<b>EDWIGE Raymond</b>	<b>MOUSSA-DELIEGE Yasmine</b>
<b>DEGORRE Mickaël</b>	<b>IVALDI Corinne</b>	<b>SOWA Emilien</b>
<b>VARLET Marie-Noëlle</b>	<b>LEJEUNE Pascal</b>	<b>BAUDOUIN-RIMBERT Valérie</b>
<b>BONHOMME Alain</b>	<b>ROULOT-LEGER Elodie</b>	<b>PEREIRA Jean Pierre</b>
<b>RIONDET Christian</b>	<b>STEINMETZ Martine</b>	<b>PREVOTEAU Florence</b>
<b>LUISIN Caroline</b>		